



SOP : ON N'EST PLUS À UN SCANDALE PRÈS !

► Communiqué de presse

La Semaine Olympique et Paralympique (SOP) est organisée chaque année par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports et Paris 2024. Pour cette huitième édition, la SOP se déroulera du 2 au 6 avril 2024 dans tous les établissements scolaires de France, des écoles aux lycées, occasion de célébrer les Jeux et les athlètes du monde entier.

Cette année la communauté éducative et les élèves sont invités lors de la SOP à réaliser 10 défis ainsi formulés dans [l'affiche](#) de propagande, et relayés par des inspections auprès d'enseignants :

« Réalise la Danse des Jeux ; Découvre un sport paralympique ; Participe à un atelier sur les valeurs du sport ; Teste tes connaissances avec le quiz Paris 2024 ; Interview un.e athlète ; Prépare ton goûter de champion.ne avec Danone ; Fais briller la torche des Jeux ; Encourage un.e athlète ; Découvre les coulisses d'une rencontre sportive ; Décore ta classe aux couleurs des Jeux. »

Passons sur les fautes et l'usage du point médian. Pour le **SNALC**, il y a plus scandaleux. C'est l'invitation des 12 millions d'élèves au « goûter de champion.ne avec Danone » ! Faut-il en déduire que le défi n°6 ne sera validé que si la preuve d'avoir consommé un produit de la marque est rapportée par l'élève ? À quand les défis sportifs scolaires exclusivement en chaussures Nike ?

Pour le **SNALC**, il est inadmissible que l'État utilise l'évènement comme un portail publicitaire, organise aussi ostensiblement la promotion d'un sponsor auprès des élèves et les incite, au prétexte d'un défi, à acheter et à consommer des produits de la marque.

Indigné, le **SNALC** ne peut que dénoncer cette dérive mercantile, le manque de neutralité de l'État, voire un conflit d'intérêt entre sa mission de service public d'éducation et les bénéfices d'une société privée, qui vont totalement à rebours des valeurs de l'olympisme telles que l'équité, la liberté, le respect des personnes, des institutions et de l'environnement.

Paris, le 20 mars 2024

Contact :

Laurent BONNIN, secrétaire national du SNALC chargé de l'EPS, eps@snalc.fr